

#RetraitLoiTravail



Votation des salarié.es

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

☎ 01 43 31 80 49

✉ infocomcgt.fr

✉ news@infocomcgt.fr

🌐 [infocomcgt](https://www.infocomcgt.fr)

COMMUNIQUÉ CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Loi Travail : un nouvel élan avec plus de salarié.es, jeunes, privé.es d'emploi, retraités dans l'action

La mobilisation contre le projet de loi travail s'amplifie et s'enracine durablement pour le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits.

La détermination des salarié.es, jeunes, privé.es d'emploi et retraité.es est sans faille, comme le démontrent le nombre de manifestants ce jour et le nombre d'initiatives dans les entreprises, les sites industriels, les zones commerciales.

La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforce cette détermination.

Les organisations réaffirment les termes de leur courrier commun envoyé le 20 mai au Président Hollande dans lequel elles demandaient à être reçues. Alors que celui-ci dit faire du dialogue social sa méthode de gouvernement, les organisations attendent toujours la réponse à leur courrier.

La mobilisation des salarié.es, jeunes et privé.es d'emploi est aujourd'hui majoritaire, l'opinion publique reste massivement défavorable au texte de loi et l'unité des organisations syndicales engagées, représentant du front large et résolu, reste intacte.

Des milliers de nouveaux salarié.es d'entreprises des plus petites au plus grandes, de tous secteurs professionnels sont entrés dans la mobilisation. De nombreux secteurs professionnels restent engagés, souvent dans un mouvement de grève reconductible,

comme dans les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports, etc.

Les organisations appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations :

- En multipliant et en soutenant les actions décidées par les salarié.es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.
- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.

Chaque jour doit être un nouvel élan dans la mobilisation.

- En déployant dès le début de la semaine prochaine la votation citoyenne décidée en intersyndicale dans les entreprises, les administrations et les lieux d'études. Cette votation sera remise au président de la République lors d'un nouveau temps fort dans la deuxième quinzaine de juin.
- En créant les conditions de la réussite d'une puissante manifestation nationale le 14 juin à Paris,

Elles se retrouveront de nouveau pour assurer l'organisation et la réussite des mobilisations et initiatives.

Montreuil, le 26 mai 2016

Kit militant

L'initiative de votation des salarié.es, prise par l'intersyndicale pour le retrait de la loi Travail, nous paraît intéressante et essentielle pour continuer à faire grandir la mobilisation, à démultiplier le nombre d'entreprise en grève reconductible.

Afin de faciliter l'organisation de cette initiative unitaire dans votre entreprise, nous vous fournissons ce kit militant.

Vous y retrouverez :

- ▶ **la déclaration de l'intersyndicale,**
- ▶ **une synthèse des mesures de la loi Travail faite par Loitavail.lol,**
- ▶ **une affiche pour annoncer le vote,**
- ▶ **une feuille d'émargement,**
- ▶ **un bulletin de vote.**

Nous vous fournissons les affiches que nous avons produites depuis le début du mouvement et que vous pouvez utiliser à volonté. Vous pouvez aussi les récupérer à : <http://infocomcgt.fr/affiches>

Renvoyer le résultat à :
CGT
« Votation des salarié.es »
263, rue de Paris
93 516 Montreuil cedex

Envoyez également le document scanné des résultats de votre entreprise à news@infocomcgt.fr. Nous les publierons sur <http://infocomcgt.fr/france/votation-des-salaries/>

Loi Travail : non, merci !

MODIFIÉE

Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu

MODIFIÉE

Modulation du temps de travail sur... 3 ans !

MODIFIÉE

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

MODIFIÉE

Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats

La durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un-e proche n'est plus garantie par la loi

Changement de mission des médecins du travail

La durée du congé pour catastrophe naturelle n'est plus garantie par la loi

La durée et les modalités du congé sabbatique ne sont plus garantis par la loi

Le contrat de professionnalisation ne sera plus forcément qualifiant

Les Négociations annuelles sur les salaires pourront être organisées tous les 3 ans

Financement des Centres de Formation des Apprentis privés hors contrat par la taxe d'apprentissage

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise

Temps partiel : des heures complémentaires moins payées

Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels

Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles

Les accords d'entreprise auront maintenant une durée de 5 ans maximum

Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s

Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s

La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information

Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

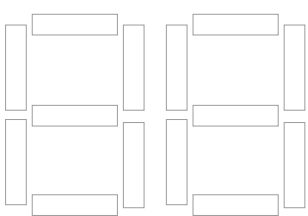
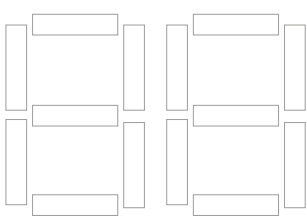
Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Retrouvez les explications sur : <http://loitravail.lol>

La loi Travail ? Pour ou contre ?

 12 J U I N

DE  A  H

LIEU: _____

VOTONS !

VOTATION DES SALARIÉ.E.S

**Êtes-vous pour ou contre
le retrait de la loi Travail ?**

POUR

CONTRE

VOTATION DES SALARIÉ.E.S

**Êtes-vous pour ou contre
le retrait de la loi Travail ?**

POUR

CONTRE

VOTATION SUR LA LOI TRAVAIL

Résultats du vote des salarié.es

ENTREPRISE : _____

VILLE : _____

DATE DU VOTE : _____

VOTANTS :

POUR :

CONTRE :

#LoiTravailNonMerci

**Affiches d'Info'Com-CGT produites
depuis le début du mouvement social**

info'com-cgt
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT



📞 01 43 31 80 49

🌐 infocomcgt.fr

✉ news@infocomcgt.fr

📱 [infocomcgt](#)

PROJET DE LOI EL KHOMRI

JUSQU'OU' IRONT-ILS ?

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR
 info'com-cgt

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 9 MARS, PARTOUT EN FRANCE C'EST DANS LA RUE QUE ÇA SE PASSE !

info'com-cgt

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 17 MARS, ÉTUDIANTS ET SALARIÉS C'EST DANS LA RUE QUE ÇA SE PASSE !

info'com-cgt

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 24 MARS, PARTOUT EN FRANCE C'EST DANS LA RUE QUE ÇA SE PASSE !

info'com-cgt

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 31 MARS, PARTOUT EN FRANCE C'EST DANS LA RUE QUE ÇA SE PASSE !

info'com-cgt

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR

RETRAIT DE LA «LOI TRAVAIL» !

LE 14 AVRIL, PARTOUT EN FRANCE C'EST DANS LA RUE QUE ÇA SE PASSE !

info'com-cgt

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR

LA POLICE doit protéger les citoyens et non les frapper !

STOP A LA VIOLENCE

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR
 info'com-cgt

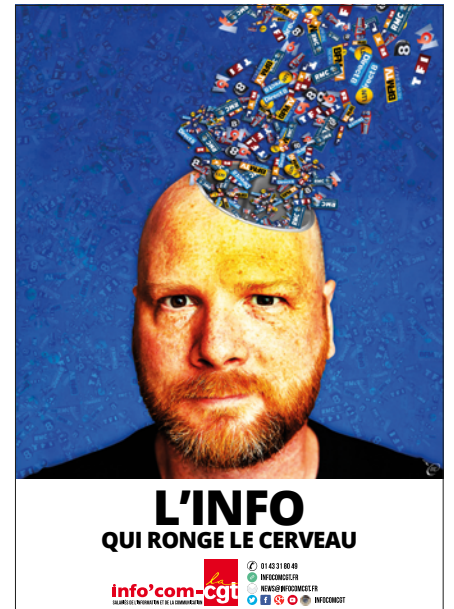
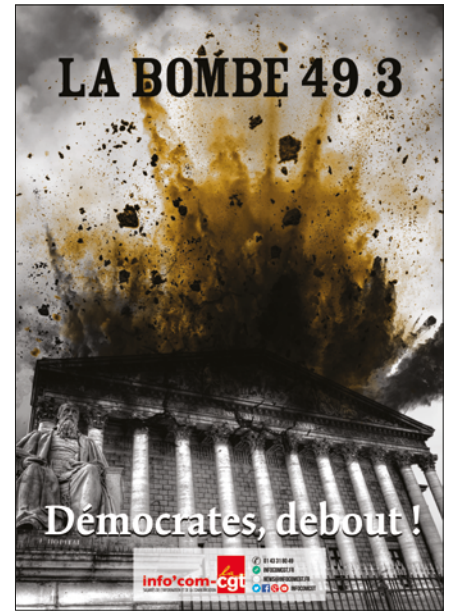
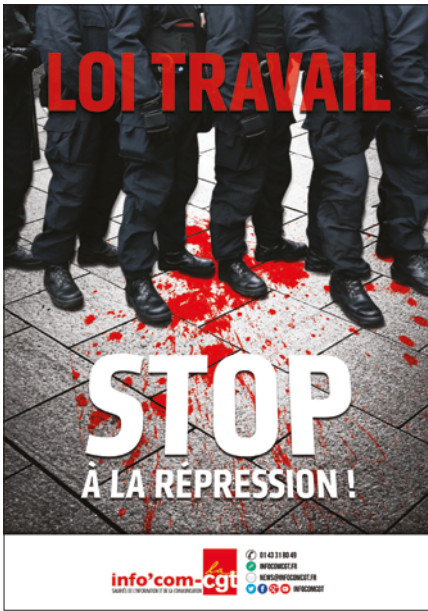
LOI TRAVAIL NE LES LAISSONS PAS MATRAQUER NOTRE AVENIR

TOUS EN GRÈVE !

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR
 info'com-cgt

NE NOUS L'INJECTEZ PAS !

01 43 31 80 40
 INFOCOMCGT.FR
 NEWSINFOCOMCGT.FR
 info'com-cgt



RETROUVEZ TOUTES
NOS AFFICHES, LIBRES
D'UTILISATION SUR
LE LIEN SUIVANT :

<http://goo.gl/LymNCI>

SI VOUS METTEZ VOS COORDONNÉES, MERCI
DE VOULOIR BIEN MENTIONNER NOTRE LOGO.

2006 / 2016



**ENGAGÉS POUR UN
SYNDICALISME VIVANT**